

Direction générale de la coordination,
de la planification, de la performance et de la qualité

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 10 mars 2020

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2019-2020.565

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 17 février dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

- « 1- Tout rapport ou autre documentation permettant de déterminer :
- Le coût final pour l'État québécois de la réalisation des centres hospitaliers CHUM et CUSM.
 - Les sommes versées annuellement au titre des partenariats public-privé régissant ces centres hospitaliers. » (*sic*)

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé
Pierre Lafleur

p. j.

N/Réf. : 20-CP-00017-39